



Aix en Provence

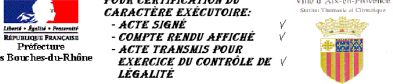
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.1289**

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121119-24020-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : jeudi 22 novembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : VENTE DU BASTIDON CADASTRE SECTION BS N°17p SIS AVENUE JEAN-PAUL COSTE**

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Robert FOUQUET à Mme Arlette OLLIVIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Fleur SKRIVAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 19/11/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

-

**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : VENTE DU BASTIDON CADASTRE SECTION BS N°17p SIS AVENUE JEAN-PAUL COSTE - Décision du Conseil

Dans le cadre de sa politique de gestion du patrimoine la Ville d'Aix en Provence a identifié un certain nombre de biens (bâties et non bâties) dont la cession doit permettre de dégager des ressources financières destinées, notamment à assurer le financement de projet d'investissement patrimoniaux, culturels sportifs ou techniques ainsi que les gros travaux sur les immeubles occupés par les services, associations...

A ce titre, la Commission de Cession du Patrimoine Immobilier du 10 avril 2012 a décidé la vente du «Bastidon» immeuble sis avenue Jean Paul Coste cadastré section BS n°17p. Il s'agit d'une ancienne ferme de 146 m<sup>2</sup> avec une cave et un jardin de 814 m<sup>2</sup> environ abritant jusqu'à récemment le relais d'assistantes maternelles relogé à présent dans le château de l'horloge. Ce bien appartient au domaine privé de la Commune .

L'immeuble a été mis à la vente par appel à la concurrence avec une publicité dans la presse locale les 6, 10 et 15 septembre 2012 et sur le site internet de la Commune.

Les acquéreurs avaient la possibilité de déposer leurs offres sous pli cacheté jusqu'au 11 octobre 2012 inclus.

Les plis ont été ouverts en Commission de Cession du Patrimoine Immobilier le 16 octobre 2012 et il a été décidé la vente du Bastidon au prix de 531 000 euros sans condition suspensive à :

- M. Jean COLOMBON et Mme Geneviève COLOMBON
- M. Mathieu MARTIN et Mme Cécile MARTIN née COLOMBON

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- Vu l'article L 2241-1 du CGCT
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu l'avis de France Domaines en date du 20 juin 2012 estimant les biens à 438 000 euros.
- **DECIDER** de l'aliénation du Bastidon et de son jardin d'environ 814m<sup>2</sup> cadastré section BS n°17p sis avenue Jean-Paul Coste à Aix en Provence à M. Jean COLOMBON, Mme Geneviève COLOMBON, M. Mathieu MARTIN et Mme Cécile MARTIN née COLOMBON
- **DIRE** que le prix de vente est fixé à 531 000 euros.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué au Foncier à signer l'acte de cession, ou tout acte relatif à cette vente et toutes pièces afférentes à leur établissement.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser le prix de vente du bien cédé par la ville.

**2012.1289 - VENTE DU BASTIDON CADASTRE SECTION BS N°17p SIS AVENUE JEAN-PAUL COSTE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 42</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 3</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 52</b>
<b>Pour</b>	<b>: 52</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

pole gestion publique

DIVISION FRANCE DOMAINE

SERVICE

38 BD BAPTISTE BONNET

13285 MARSEILLE CEDEX 08

Affaire suivie par :

drfip@dgfip13.finances.gouv.fr

Tel 04 42 37 54 05

☎ : 04.42.37.54 08

0478/12

COURRIER ARRIVEE			
DIRECTION FONCIER ET GESTION DU PATRIMOINE			
25 JUN 2012			
N°			
13	000	000	000

Ville d'Aix en Provence

Direction Foncier, Gestion du Patrimoine

Juridique & ventes immobilières

Hôtel de Ville

13616 Aix en Provence cedex 1

<b>- VILLE D'AIX EN PROVENCE -</b>			
<b>- COURRIER ARRIVEE -</b>			
CAB		DGST	
D.G.S		DGAS ST	
DGAS GPU		DAST INFRA	
DGAS EJMP	cou	DAST BGE	
DGAS SSP		DAST EUH	
DGAS EC - PV		DGAS FIP - RH	
DGAS QV			

01322525-06-12

## AVIS DU DOMAINE

*Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers*

*Art. L.311-8 du Code des Communes*

*Art. 56 et 60 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982*

*Art. 7-1 de la Loi n° 72-619 du 5 juillet 1972*

*Art. L. 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation*

Affaire suivie par: M. ROBERT Jean Claude

AVIS n° 2012-0001V 1159

Connexe

1. Propriétaire : Ville d'Aix en Provence
2. Date de réception de la demande d'avis : 22/03/12(visite des lieux le 18/04/12)

3. Situation du bien :

*Commune* : Aix en Provence

*Adresse ou lieu-dit* : "63 avenue JP Coste

*Références cadastrales et superficie* :

Section BS n° 17 d'une contenance globale de 20116 m<sup>2</sup>

Réglementation d'urbanisme :

*Document P.O.S.* : du 28/04/1982 approuvé le 11/07/ et 31/10/04

*Zone* : UC2

*COS* : 0.4



4. Description sommaire : Sur un terrain d'environ 814 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BS 17, un bastidon élevé d'un étage sur rez-de-chaussée avec cave d'une surface habitable de 146 m<sup>2</sup> (cave 25 m<sup>2</sup>)

Murs: pierre, toiture tuiles romaines

Équipements: eau électricité, chauffage par convecteurs électriques

Etat d'entretien: bon

Affectation: à usage de bureau

Éléments de moins value: proximité de l'autoroute, d'une voie de chemin de fer et d'une école.

9. Conditions de la vente : cession amiable

10 Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :

La valeur vénale actuelle du bien dont il s'agit, libre de toute location ou occupation est de  
438 000 €

**(QUATRE CENT TRENTE HUIT MILLE EUROS HORS TAXES.**

A Aix le 20/06/2012

Pour l'Administrateur Général des Finances publiques,  
Directrice Régionale des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône,  
Par délégation,  
L'inspecteur  
JC ROBERT

Nota : Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme non demandée par le service des Domaines. Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques

# Le Bastidon - Localisation

